

4 juillet 2014

Compte rendu CONSEIL ACADEMIQUE du 04/07/2014

ORDRE DU JOUR

- Bilan des évaluations AERES des entités de recherche et des Ecoles Doctorales
- Bilan des projets BQR 2013
- Présentation du calcul scientifique à Lille 1
- Avis sur le dossier d'accréditation
- Convention DD – Master Mathématiques avec l'Université de Shanghai Jiao Tong (Chine)
- Convention DD – Master ASE parcours SMART avec l'Université Polytechnique de Bucarest (Roumanie)
- Convention DD – Master Electrical Engineering and Automation avec l'Institut Technologique de Harbin (Chine)
- Convention entre l'Université Lille1, l'UVHC, l'ULCO et le CNRST marocain pour la mise en place du projet ARCUS E2D2

Etaient présents : Jean-Christophe CAMART, Vice-Président du Conseil d'Administration ; Jean-François PAUWELS, Vice Président du Conseil académique ; Salah MAOUCHE, Vice Président du Conseil académique

Collège A

Bruno BASTIDE, Didier CAZAL, Jean COSLEOU, Gilles DAMBRINE, Abdellatif IMAD, Philippe JACQUES, Hugues LEROUX, Jérôme MAATI, Philippe MENERAULT, Moussa NAIT ABDELAZIZ, Baghdad OUDDANE, Stéphane VIGEANT

Collège B

Isabelle BRODIN, Sylvie DELMER, Cécile FORT, Nicole GARNIER, Arnaud MUSSOT, Céline TOUBIN, Blandine MORTAIN, Christel VANBESIEN

Collège C

Laurence MARSALLE, Blandine MORTAIN, Christophe TASTET, Vincent THOMY

Collège BIATSS

Eric BROSS, Anita MABILLE

Collège Etudiants

Amine BOUIBES, Océane LEGRAND, Valentin HOLQUIN, Yoann DUFRESNE, Emilie ALLART

Membres consultatifs

Martine CASSETTE, Jean-Luc POTDEVIN, François-Olivier SEYS, Olivier VANBESIEN

Ont donné procuration

Christian BOULINGUEZ, Guy BUNTINX, Sébastien HUART, Vianney SCHLEGEL, Eric SEVERIN

Etaient excusé(e)s

Lionel BELINGHERI, Clarisse DHAENENS, Françoise PAILLOUS, Marie-Laurence VAN DEN TORREN

Etait représenté

Philippe COLETTE

JC Camart ouvre la séance et excuse Ph Rollet.

Bilan des évaluations AERES des entités de recherche et des Ecoles Doctorales

JF Pauwels présente un bilan de la campagne d'évaluation AERES des laboratoires, des structures fédératives et des Ecoles Doctorales. Celle-ci s'est déroulée d'octobre 2013 à février 2014. L'USR IRI, dont la direction a changé en février 2014 une semaine avant la visite AERES prévue, sera finalement évalué le 8 juillet 2014. Ce sera la dernière visite AERES du site de Lille1.

Suite à la présentation (voir document en annexe), des échanges s'engagent :

M. Cassette intervient sur le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs. Elle précise les raisons du changement d'opérateur : en effet, le périmètre d'action de l'OFIP concerne les étudiants inscrits à Lille1 alors que les Ecoles Doctorales sont toutes régionales. Il convient donc mieux que l'ORES intervienne sur ce sujet et suive tous les doctorants inscrits quelque que soit leur établissement d'inscription. Ce suivi a lieu à 1, 3 et 5 ans après la soutenance de la thèse.

M. Naï Abdelatif demande des précisions sur les échanges avec le CNRS pour la labellisation des laboratoires.

Les négociations avec les instituts du CNRS pour le prochain contrat quinquennal auront lieu en septembre/octobre 2014.

Des négociations auront également lieu avec l'INSERM (et l'INSB / CNRS) et un contrat de partenariat quinquennal devrait pour la première être signé avec l'INSERM.

Il est demandé ce que l'établissement retire de cette campagne d'évaluation et ce qu'il compte faire des remarques et recommandations. La mutualisation des plateformes n'est pas une réalité partout, a-t-on un modèle pour harmoniser ? Créer des fédérations, pour quelles raisons, y-a-t-il une visibilité supplémentaire ? y-a-t-il adhésion des membres des laboratoires concernés ?

JF Pauwels informe que des groupes de travail de la Commission Recherche ont échangé depuis plusieurs mois sur ces différents thèmes. Le bilan de leurs travaux sera présenté lors des Commission Recherche et elles donneront lieu à débat. Les thèmes traités concernent le budget de la recherche, les plates-formes technologies mutualisées, l'innovation, les études doctorales et les performances de la recherche.

Concernant les MCF titulaires d'une HDR, il s'agit pour l'université de reconnaître leur activité d'encadrement ou de co-encadrement de thèse. C'est une des propositions qui pourrait être débattue en Conseil Académique à Lille1, puis si elle est acceptée la proposer également à la ComUE pour une mise en œuvre au niveau régional. JF Pauwels souhaite également proposer l'instauration d'un comité de suivi de thèse pour toutes les Ecoles Doctorales.

JL. Podevin souligne que les évaluations mettent en avant le manque de ressources humaines administratives et techniques aussi bien dans les laboratoires que dans les Ecoles Doctorales et demande s'il y a une réflexion sur ce sujet.

JC. Camart indique qu'il y a actuellement peu de marge de manœuvre : soit l'université procède à des redéploiements, soit elle utilise ses ressources propres ou elle les mutualise avec celles des laboratoires pour financer des agents contractuels.

Bilan des projets BQR 2013

Suite à la présentation faite par M. Lecoutre, il est demandé s'il est possible de faire un suivi pluriannuel des attributions du BQR.

JF. Pauwels indique que c'est une première fois qu'une évaluation à posteriori est effectuée. Les critères peuvent être affinés mais ils renvoient aux critères d'attribution. Un bilan pluriannuel est régulièrement effectué par les services de la DIRVED ; il sera présenté dans un prochain conseil.

Présentation du calcul scientifique à Lille 1

Ph. Mathieu, vice président TICE présente les moyens actuels en termes de calcul scientifique ainsi et leur organisation (voir annexe).

La politique de mutualisation en interne des moyens de calcul de l'université et des laboratoires a fortement évoluée ces dernières années. Elle permet aussi de mutualiser les ressources aux niveaux régional, national et international. Une politique de mutualisation plus soutenue pourrait se faire avec les autres universités lilloises.

M. Naït Abdelatif s'interroge sur les coûts de fonctionnement ? Il s'agit principalement de coûts liés à la maintenance et à la consommation d'énergie. Un coût non négligeable est dû à l'accessibilité des machines 24h/24.

Concernant la politique de partenariat, il s'agit de mutualiser au mieux avec les universités voisines.

Avis sur le dossier d'accréditation

Salah MAOUCHE présente le dossier.

Le CAC a été invité à se prononcer sur la liste des formations de licence, licences professionnelles, DEUST et master pour lesquels l'établissement demande à être accrédité pour la période 2015 -19, les fiches AOF1 présentant de façon très concise les mentions et parcours proposés ainsi que le texte de 30 pages développant la stratégie de l'établissement en matière de formation notamment dans le cadre de la politique de site.

La procédure d'accréditation et d'ouverture des formations est précisée dans le document fourni en annexe.

Le texte portant sur la stratégie et les différentes fiches AOF doivent être transmises au MESR avant la mi Juillet 2014.

Des éléments complémentaires concernant la soutenabilité de l'offre de formation de l'établissement seront transmis après la rentrée universitaire 2014 15 à partir d'un outil de calcul développé par le MESR.

J.MAATI demande si les mentions du tableau sont bien conformes à la liste officielle (nomenclature) et si le vote va porter sur le tableau entier ou seulement sur les mentions

S.MAUCHE répond par l'affirmative. Il précise que 3 doubles diplômes sont demandés sous forme de dérogation quant à la langue (anglais) utilisée, après consultation du ministère.

A.IMAD dénonce la confusion totale qui préside à cette nouvelle campagne: les diplômes changent tous les 4 ans et on ne cesse d'augmenter le nombre des parcours sans qu'on s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre. Il estime qu'il faudrait d'abord se livrer à un travail de bilan pour déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas et procéder à la fermeture de certaines formations.

S.MAUCHE recadre le débat en rappelant que cette nouvelle campagne ne s'est pas faite en se contentant de reprendre les formations existantes. Les discussions ont été portées par les équipes pédagogiques. Il cite en exemple tout le travail accompli par l'IAE et sur l'effet positif que cela a dans le dossier que l'on a réussi à faire converger les équipes pour une plus grande cohérence de l'offre de formation.

Par ailleurs le travail d'élaboration est contraint par les textes. La démarche a été de concilier au mieux toutes ces contraintes au niveau local.

Le seul point d'accord avec ce qui vient d'être dit porte sur la façon dont le travail est piloté par le ministère.

M.NAIT ABDELAZIZ est critique sur la façon dont la préparation se fait . Il dénonce un système qui est plus concurrentiel que coopératif. Par ailleurs, le cadre budgétaire n'est pas fixé ce qui lui semble aberrant dans un contexte de restriction budgétaire. Il faut mettre tout cela en regard avec le problème que nous avons déjà avec les heures complémentaires . Il faut regarder la réalité en face: sur le plan budgétaire, nous sommes bloqués.

S.MAUCHE rappelle le cadrage voté en mars 2013 et qu'on ne peut pas fermer une formation au départ. Sur l'aspect concurrentiel, cela a pu être vrai ou craint au départ des discussions mais en définitive, ce n'est pas comme cela que les choses se sont déroulées.

Y DUFRESNE se demande où est la mutualisation car on voit apparaître les mêmes intitulés que dans la précédente offre, augmentés de nouveaux.

S.MAUCHE répond que l'idée a été de construire des parcours cohérents et identiques. La mutualisation ne se décline pas forcément en rassemblant les étudiants dans des mêmes groupes: on déplacera plutôt les enseignants que les étudiants pour parvenir à une mutualisation.

JC.CAMART rappelle que le fil conducteur de ce travail a été la qualité des formations et l'insertion professionnelle. Il n'y a pas eu d'auto censure et l'on se positionne sur un droit à ouvrir.

N.GARNIER se demande comment on gèrera si le total d'heures réalisées est encore plus important l'année prochaine. Cela va t'il conduire à ne pas effectuer toutes les heures prévues?

S.DELMER pense qu'un quiproquos peut s'installer quant à la signification du terme accréditation : si l'on vote ce texte aujourd'hui cela va être compris dans le sens que les formations sont ouvertes. Que se passera-t-il vis-à-vis des étudiants candidats à l'entrée d'une formation si cette dernière n'est finalement pas ouverte ? Par ailleurs elle constate que des efforts ont été réalisés au niveau du cadrage pour les nouvelles licences mais qu'elles vont quand même coûter plus cher.

Comment faire des heures de présentiel de façon soutenable du point de vue du travail personnel et du budget?

S.MAUCHE répond que ce qui est demandé aujourd'hui, c'est de voter sur la demande. Cela n'emporte pas l'ouverture automatique des formations.

Concrètement les formations pour lesquelles il y aura dépassement d'heures amèneront à des discussions avec les directeurs de composante. Par ailleurs seules les maquettes de licence se mettent en place dès la rentrée 2014 15.

C.FORT pointe le fait que dans le cas de formations très voisines cela risque de conduire à la fermeture de l'une d'entre elles. Que fera t'on des étudiants qui se manifestent uniquement pour intégrer un type particulier de formation et qu'elle n'est finalement pas ouverte ?

N.GARNIER ne comprend pas la logique qui consiste à décider d'ouvrir des formations qui le cas échéant ne seront pas accessibles si le ministère n'accrédite pas. Elle estime que ce qui devrait guider l'ouverture notamment pour les master et leurs différents parcours c'est l'insertion professionnelle.

S.MAUCHE répond qu'on peut aussi chercher à mutualiser si les effectifs sont faibles et que l'insertion professionnelle n'est pas à la hauteur de ce qui est attendu.

J.MAATI indique que l'IAE a respecté le calendrier et a suivi la procédure (vote au niveau de la composante). Il s'étonne qu'il n'y ait pas une stricte adéquation entre ce qui a été voté le 5 Juillet au conseil de l'IAE pour son offre de formation et ce qui est indiqué sur le document soumis au présent conseil.

S.MAUCHE répond que tout n'est pas totalement stabilisé et qu'à cette heure il y a encore des points en négociation.

J.COSLEOU comprend bien la différence entre demande d'accréditation et autorisation d'ouverture. Il souhaiterait qu'une procédure de mise sous surveillance des formations soit mise en place pendant la première année de fonctionnement . Il estime par ailleurs que la capacité à ouvrir une formation devrait être mesurée tous les ans.

S.MAUCHE indique que la décision de fermeture est lourde de conséquences; Dans la plupart des cas une formation qui n'est pas ouverte une année ne rouvre plus après .Il faut travailler ce sujet avec beaucoup d'attention sur la base de critères précis et notamment potentiel, adossement à la recherche, nombre d'étudiants, organisation interne de la formation...afin de sécuriser le processus de fermeture. Il faut trouver un juste équilibre entre les besoins de formations et les moyens de les faire fonctionner.

Il rappelle que l'évaluation globale de notre offre d formation par l'AERES est plutôt bonne. Cela n'exclut bien évidemment pas de chercher à améliorer les choses.

A.BOUIBES se félicite de voir que certaines formations nouvelles sont demandées à l'ouverture. Il encourage l'université à aller dans ce sens. Il regrette cependant qu'on ne travaille pas davantage sur l'aspect qualité.

A.IMAD fait part de sa vision en tant que syndiqué: le ministère a voulu réduire le nombre de mentions; le résultat constaté est une explosion du nombre de parcours. Ce qu'il faut éviter c'est l'illisibilité des formations et maintenir la qualité.

Il prend l'exemple du secteur mécanique/génie civil : il affirme que chaque enseignant a ouvert son parcours Il lui semble opportun de regarder le nombre de permanents intervenant dans la formation. Que penser des

formations ou seulement 2 permanents sont identifiés? Il souhaiterait aussi connaître les critères qui conduisent à refuser l'ouverture d'une formation.

S.MAUCHE répond que les choses ne se font pas sans que la composante soit sollicitée pour donner son avis, de même que le laboratoire concerné.

M.AIT ABDELAZIZ estime que le critère de base est la part que représentent les titulaires dans la formation. On ne peut pas garantir de la qualité des formations en dessous d'un certain seuil.

JC.CAMART est d'accord avec ce qui vient d'être dit. On peut penser que certaines propositions sont assez limite.

S.MAUCHE rappelle les principes de base du vote : sur la totalité du dossier et sur la liste des formations dont on demande l'ouverture.

A.IMAD Sollicite que les conseillers puissent exprimer leur avis sur 3 parties distinctes.

JC.CAMART estime que cette méthode n'est pas pertinente

S.MAUCHE rappelle qu'il ne s'agit pas d'une exacte reconduction du fait des changements intervenus au niveau de la nomenclature. Il reconnaît que certaines anciennes formations nécessiteraient d'être fermées. Mais à l'inverse si on part de l'idée qu'il n'y pas de moyens pour en ouvrir de nouvelles, l'offre n'évolue pas pendant 10 ans.

Vote: 16 abstentions-17 pour

Convention DD – Master Mathématiques avec l'Université de Shanghai Jiao Tong (Chine)

FO SEYS présente le projet de convention

Projet proposé par l'UFR de maths. Validé par le conseil d'UFR.

Objectif : recruter 4 à 5 étudiants chinois chaque année dans le master Mathématiques.

Proposer cette destination à des étudiants français.

Université partenaire : très bon niveau – très bons étudiants.

Durée de la convention: 5 ans à compter de l'année universitaire 2015-16

Vote: 24 pour (unanimité)

Convention DD – Master ASE parcours SMART avec l'Université Polytechnique de Bucarest (Roumanie)

FO SEYS présente le projet de convention

Projet proposé par l'UFR d'IEEA. Validé par le Conseil d'UFR.

Demande de renouvellement de la convention. La convention fonctionne sans problème majeur. Il y a des échanges d'étudiants chaque année. Partenariat actif au niveau formation et recherche.

Durée de la convention: 4 ans à compter de l'année universitaire 2015-16

Vote: 24 pour (unanimité)

Convention DD – Master Electrical Engineering and Automation avec l’Institut Technologique de Harbin (Chine)

FO SEYS présente le projet de convention

Projet proposé par l’UFR d’IEEA. Validé par le Conseil d’UFR.

Partenaire historique de Lille1. Mise en place d’une préparation linguistique en FLE à la Maison des Langues avant intégration dans le master, même si celui-ci est enseigné en anglais. Mise en place d’une politique de Francophonie active.

Durée de la convention: 5ans à compter de sa signature

Vote: 24 pour (unanimité)

Convention entre l’Université Lille1, l’UVHC, l’ULCO et le CNRST marocain pour la mise en place du projet ARCUS E2D2

FO SEYS présente le projet de convention

Projet proposé par les établissements partenaires du projet ARCUS E2D2 (Liban/Palestine/Maroc). Ce projet dispose de financements du Conseil régional Nord Pas de Calais et du Ministère des Affaires étrangères, qui ne représentent qu’une partie des financements nécessaires à la mise en œuvre du projet. Ainsi, d’autres bailleurs sont sollicités. Des conventions sont proposées avec les CNRS locaux, le CNRST marocain.

Une convention de ce type a déjà été signée avec le CNRS libanais.

Durée de la convention: 3 ans à compter de l’année universitaire 2014 15

S.DELMER fait remarquer que le niveau linguistique des étudiants chinois n’est pas toujours très bon. Y a t’il un cadre établi pour éviter les problèmes de langue ?

FO SEYS précise que pour les étudiants relevant des conventions, les cours de français de niveau A2/ B1 sont obligatoires, suivis des cours du DU FLE.

Vote: 24 pour (unanimité)

Avis sur le DU CESAM mention initiation à la recherche.

Ce point est reporté à un prochain conseil académique

Avis sur la création des DU intensif « expertise RH » et intensif « international human resource management »

Sébastien RICHARD présente les deux projets de DU.

Ces DU sont rattachés au master Management des Ressources Humaines.

L’objectif de l’intensif "expertise RH" est de former des professionnels à la gestion opérationnelle des RH dans un contexte PME-PMI mais aussi les étudiants du master MRH de FI ou FC pour lesquels le projet professionnel est en cohérence avec les thèmes abordés au niveau du DU.

Volume horaire: 154 heures d’enseignement

Principaux modules : contexte PME/PMI/management; stratégie et conduite du changement, pratique opérationnelle du droit du travail, pilotage paie et masse salariale, indicateurs, GPEC, recrutement.

Tarification: gratuit pour les étudiants en FI du master MRH et 3000 € pour les publics FC en plan de formation, CIF ou DIF.

L'intensif" international" est destiné à former des experts du développement des ressources humaines à l'international capables de s'adapter aux différents environnements contextuels, et culturels , normes légales et pratiques des différents pays..

Pour les étudiants du master MRH ce DU permettrait à ce dernier de conserver sa vocation généraliste tout en proposant une spécialité en concordance avec l'évolution des RH.

Il est prévu de l'ouvrir aux professionnels et étudiants FI/ FC.

Volume horaire: 210 h d'enseignement

Tarification: gratuit pour le étudiants de FI du master MRH et 3500 € pour les publics FC en plan de formation , CIF,DIF.

D.CAZAL souhaite savoir quel est le poids des enseignants chercheurs dans ces formations, si ces dernières sont adossées à la recherche et quels sont les débouchés pour le DU orienté international. Il fait mention de programmes existants à l'IAE qui se rapprochent de ces DU (Une spécialité GPEC et une spécialité RH international)

Y.DUFRESNE se demande qui paie la formation puisqu'il y a à la fois des étudiants de FI et FC.

S.RICHARD répond que l'IAE a été contacté pour envisager de réaliser un DU commun mais qu'il a reçu une fin de non recevoir. Il a donc été décidé de déployer ce projet dans le cadre de la CCI. Il précise aussi que ce projet a été porté par F GUILBERT qui est enseignant à l'IAE. La part des enseignants chercheurs n'est que de 25%, ce qui ne veut pas dire que la formation n'est pas pilotée par les enseignants.

Pour les personnes en statut FC, La formation est financée via le DIF, les plans de formation et les versements des organismes collecteurs OPCA.

L.MARSALLE s'interroge sur le cout que ce type de formations engendre pour l'université et sur la soutenabilité en termes de moyens humains. N'y a t'il pas des incohérences à multiplier ce type de formations alors qu'on vise la qualité de nos formations ?

S.RICHARD répond que ces dispositifs doivent s'autofinancer. On essaye toujours de placer le curseur de façon équilibrée entre enseignants chercheurs et intervenants.

A.BOUIBES demande ce qui se passe s'il n'y a pas assez d'étudiants pour suivre la formation.

S.RICHARD répond que la formation n'ouvre pas te qu'on reporte l'ouverture à l'année suivante.

A.IMAD estime qu'il n'est pas sérieux de présenter des projets sans cadrage et sans contextualisation. Le principe de l'auto financement n'est jamais respecté et au final c'est l'établissement qui doit compenser les couts. Il cite l'exemple du CUEEP qi est en déficit depuis longtemps.

Par ailleurs, il dénonce le fait que ce projet est présenté en Juillet alors que la formation est censée ouvrir en septembre et que la communication est déjà faite, ce qui implique que le présent conseil est une simple chambre d'enregistrement.

S.MAUCHE fait état de la concurrence qui nous oppose à des établissements qui ont la liberté de fixer des montants d'inscription nettement plus élevés (ex Dauphine qui est un grand établissement). Si l'on ne se place pas sur le créneau els officines vont d(en emparer.

M.AIT ABDELAZIZ demande si ces formations ne pourraient pas intégrer une formation de master.

S.RICHARD explique que cela est rendu difficile du fait des durées, du volume horaires de ces formations et de l'organisation spécifique des masters (stage en fin d'année...)

Ph. MENERAULT demande si cela ne serait pas possible de faire entrer ces formations dans le cadre d'une option de master.

S.RICHARD estime que cela peut être envisageable pour le DU international RH qui prévoit déjà des partenariats avec la Grande Bretagne et l'ULB. Il y a un bel embryon de projet de convention Erasmus Mundus sur la base de ce DU.

Vote: 8 pour -15 abstentions-4 contre- 1 ne prend pas part au vote

Les secrétaires de séance

Le Président

Sylviane LE VILLAIN

Philippe ROLLET

Martine LECOUTRE